

parler au cœur de la France, la monarchie est encore possible.

N'est-ce pas au cœur de la France que le chef de la maison de Bourbon vient de s'adresser par le manifeste du 2 juillet ? Tous les sots préjugés mis en avant par les ennemis de la monarchie sont réduits à néant; tous les intérêts de notre politique, au dedans et au dehors, attachés au rétablissement de la monarchie, sont mis en évidence avec une clarté et un style qui doivent porter la lumière et la conviction dans toutes les intelligences qui n'ont pas un parti pris contre la vérité, contre le droit, contre la seule politique qui puisse relever notre pays.

Malheur au peuple qui ne serait pas en état d'entendre de si patriotiques conseils et qui préférerait courir de nouvelles aventures, au lieu de se reposer à l'abri des institutions qui ont fait l'unité et la grandeur de notre pays !

M. Disraeli, le chef du cabinet anglais, a prononcé, avant-hier, dans la Chambre des communes, des paroles qui sont un avertissement sérieux pour ne pas prolonger en France un provisoire qui nous enlève toute influence en Europe. M. Disraeli a déclaré que le monde actuel traverserait une crise importante et qui est plus près d'aboutir que beaucoup d'entre nous le supposent. C'est pour résister à cette crise que M. Disraeli recommandait à l'Angleterre de rester unie dans sa grande nationalité.

Eh bien ! n'avons-nous pas le même intérêt que l'Angleterre à relever notre grande nationalité pour être en mesure aussi de résister dans la crise redoutable et prochaine que prédit le premier ministre d'Angleterre ? Quel autre moyen de fortifier notre nationalité, si ce n'est de rétablir l'institution monarchique qui a créé notre nationalité ?

On a des motifs impérieux qui devraient faire adhérer tous les représentants du pays sans distinction de parti au manifeste du Roi.

Les députés conservateurs avec lesquels j'ai pu m'entretenir, depuis hier soir, paraissent très-frappés du langage tenu par le chef de la maison de France.

La question du rétablissement de la monarchie va dépendre du centre droit qui assumerait sur lui une terrible responsabilité, s'il venait à sacrifier les destinées de la Patrie à des exigences secondaires. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur l'accueil fait par le centre droit au manifeste du 2 juillet.

Les républicains et radicaux, tout en rendant hommage à la noble franchise du Roi, renouvellent cette assertion banale que la monarchie de droit Divin est impossible en France, comme si le manifeste lui-même n'assurait pas la garantie de toutes les libertés qui font un peuple grand et puissant, en le préservant et de l'arbitraire et de l'anarchie.

Vous avez vu que la 28^{me} commission d'initiative chargée d'examiner la proposition du duc de Bisaccia s'est partagée en deux sur la question d'ajournement. Il faut espérer que le manifeste de juillet exercera une influence salutaire sur l'esprit des membres de la commission et qu'une majorité se produira, mardi prochain, en faveur de la prise en considération.

La question est maintenant clairement et uniquement posée entre la monarchie ou la république qui conduit au radicalisme.

Suivant toutes les probabilités, les deux ans de domicile seront adoptés pour l'électorat municipal.

Il y a lieu de croire aussi que la proposition de M. Wolowski pour réduire de 50 millions les remboursements du Trésor à la Banque de France, ne sera pas votée et sera remplacée par un demi-décime d'augmentation d'impôt sur le sel.

P. S. — Tous les organes du centre droit se prononcent contre le manifeste du 2 juillet, en déclarant que rien ne peut être changé aux pouvoirs accordés pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon.

L'Union est suspendue.

Les considérants de l'arrêté qui suspend l'Union, visent les articles publiés à la suite

— Qui, notre maître; dans le parloir.

— Eclaircissez-moi, Gertrude, afin que je lui fasse honneur.

Le parloir était cette pièce dans laquelle nous avons introduit plusieurs fois déjà le lecteur, et qui servait au double usage de salon et de salle à manger.

Il ne s'y trouva personne.

— Jarni ! s'écria la servante, par où diable aura-t-il passé ?

— Dans ma chambre, peut-être ?

— Nenni-dà ! la porte en était close comme d'habitude, et notre Henriot connaît seul le secret de l'ouvrir.

— Voyons toujours, Gertrude !

Et son maître fit jouer le ressort.

Le visiteur inconnu se montra sur le seuil.

— Eh ! fit Mathias, voilà Monsieur le marquis !... Dévisage-le... voyons... je t'y autorise...

Cette autorisation, le prince daigna la ratifier en personne.

A cette voix, la dévouée nourrice releva soudainement les yeux.

— Jarnigoi ! c'était notre Henriot ! s'écria-t-elle, encore toute ébahie.

Mais, foi de Bretonne, il a vraiment une mine royale !

— Embrasse Sa Majesté, conclut le père, et faisons disparaître ce brillant costume, afin qu'il redevienne L'Eveillé comme devant !

Un peu plus tard, la sonnette annonçait une visite.

C'était Carlotta.

Rien qu'à la tristesse encore empreinte sur son charmant visage, on devinait sans peine que Beppo n'avait pas reparu.

— Quoi ! fit Henriot, pas de nouvelles ?

de la revue du 28 juin et le manifeste royal qui dénie aux pouvoirs confiés au maréchal de Mac-Mahon, par la loi du 20 novembre, ces caractères essentiels.

On annonce pour lundi des interpellations au gouvernement.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRÉ DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Versailles, le 4 juillet 1874.

Vous avez lu le manifeste de M. le comte de Chambord publié hier par le Journal L'Union, je n'ai donc ni à le reproduire ni même à l'analyser.

Il a produit, ai-je besoin de vous le dire, une impression considérable à Versailles et il était aujourd'hui l'objet de nombreux commentaires dans les couloirs de l'Assemblée. Les opinions les plus diverses avaient cours; quelques députés soutenaient que le manifeste était compatible avec l'observation de la loi du 20 novembre 1873, qu'il suffirait pour tout concilier de changer le titre de « Président de la République » en celui de « Lieutenant Général du Royaume », d'autres, et c'était le plus grand nombre, soutenaient que le manifeste était la négation la plus absolue du septennat.

L'émotion s'est accrue lorsque l'on a appris que le Conseil des ministres, réuni ce matin, avait décidé la suspension, pour quinze jours du journal L'Union en raison de cette publication, considérée comme une attaque contre le septennat.

Les membres de l'extrême droite étaient extrêmement irrités et ils étaient décidés à adresser au ministère une interpellation à ce sujet et à proposer un ordre du jour de blâme.

Les membres de la droite modérée montraient quelque surprise de ce que le gouvernement eût pris une semblable mesure sans consulter cette fraction de l'Assemblée qui lui a toujours prêté l'appui le plus énergique et le plus désintéressé.

Les députés de la gauche se réjouissaient fort de tous ces incidents et cela est bien naturel, car ils ne peuvent que gagner à tout événement qui divise les conservateurs.

Sur les observations qui furent faites au gouvernement on vit un moment tous les ministres quitter leur banc à l'appel du général de Cissey, un nouveau Conseil fut tenu et il y fut décidé qu'on viserait seulement dans l'arrêté de suspension la polémique ordinaire de L'Union comme constituant une attaque perpétuelle contre la loi du 20 novembre et contre le pouvoir qu'elle a organisé.

La droite extrême, réunie dans le 3^e bureau, délibérait pendant ce temps sur la conduite à adopter.

Elle a décidé d'adresser une question au ministre pour lui demander si l'arrêté de suspension visait ou non le manifeste de M. le comte de Chambord.

Si le ministre répondait affirmativement, une interpellation serait déposée immédiatement et on demanderait qu'elle fut discutée lundi.

Dans le cas contraire, on ne ferait rien aujourd'hui, et on examinerait ultérieurement la ligne de conduite à adopter.

M. le duc de Broglie, vivement attaqué hier dans la commission d'initiative parlementaire par MM. de la Rochefoucauld-Bisaccia et de Carayon-Latour, a demandé à être entendu par cette commission pour répondre aux accusations dirigées contre lui. A. Z.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du 4 juillet.

La séance est ouverte à 7 heures 30.

A l'occasion du procès verbal, MM. Paul Morin et Ed. Lockroy déclarent avoir voté pour l'amendement Hervé de Saisy.

Le procès-verbal est adopté.

Le président annonce à l'Assemblée la mort de M. de Goulard et se fait l'inter-

— Aucune ! répondit la jeune fille.

— Et Dominique ? questionna Mathias.

— Il a dû jouer; madame la Dauphine venait ce soir au théâtre. Pauvre père ! Ah ! ce fut pour lui comme une torture ! Vous savez ce qu'il faut de verve et de bouffonnerie pour remplir son rôle d'Arlequin ! Tout le jour il avait couru par la ville. Quand je le vis arriver dans sa loge, haletant, pâle, énérvé, je crus qu'il n'aurait pas même la force de paraître en scène. Il le fallait, cependant !

On le costuma, on lui mit son masque, et, se redressant par un effort de courage, il exécuta son entrée habituelle avec des cris joyeux et des cabrioles. La salle était comble, et, plus que jamais, disposée à se divertir. Heureusement, on ne pouvait voir son visage. Le rôle commence en pantomime. Ses gestes désespérés n'en semblaient que plus drôles. Lorsqu'arriva le moment de parler, un sanglot, un cri de douleur lui vint aux lèvres. « C'est un nouveau lazzi », pensa le public. Et l'hilarité redoubla.

Henriot parvint à retrouver la parole, et son jeu, que surexcitait la fièvre, avait encore plus d'entrain que d'ordinaire. Jamais on n'avait ri.

Il pleurait ! Oui, de la coulisse, on voyait de grosses larmes ruisseler sous son masque noir.

Rien de touchant comme ce récit de la jeune italienne. Des pleurs aussi coulaient de ses yeux. Elle ne put achever, elle chancelait.

Henriot bondit vers elle, et la soutenant, l'étreignant dans ses bras :

— Chère Carlotta, s'écria-t-il d'une

voix tendrement émue.

La tête abandonnée sur son épaule, elle lui répondit :

— Henriot !... mon ami !... nous qui faisons de si beaux rêves d'avenir !

Gertrude, placée derrière son maître, murmura en lui désignant ce groupe :

— Jésus-Maria ! ne dirait-on pas deux chérubins du bon Dieu ?

Il y eut un silence, après lequel M. Mathias fit entendre ce seul mot interrogatif :

— Enfin ?

— Enfin, reprit la fille de Dominique, il est tombé dans les bras de ses camarades, épuisé, évanoui, mais ayant terminé son rôle ! On vient de le rapporter à la maison. C'est à peine s'il avait repris connaissance lorsque, pensant qu'un peu d'espoir lui serait le meilleur remède, je suis accourue pour savoir si vous n'en auriez pas à nous donner.

— Hélas ! non, dut avouer celui auquel elle s'adressait. Mais prenez patience, et demain peut-être...

Des cris de joie arrivaient tout à coup de la pièce d'entrée l'interrompant.

— Carlotta, mon enfant, le voilà c'est lui ! Beppo, notre Beppo... qui nous est rendu !

En même temps, un homme entre deux âges, mais jeune encore de mine et surtout d'allures, faisait interruption dans la salle. Rien qu'à la souplesse et à la vivacité de sa mimique caractéristique, on reconnaissait le célèbre Arlequin de la Comédie italienne.

Derrière lui se montrait Beppo, aimable garçon d'une vingtaine d'années.

(A suivre)

prête des regrets qu'inspire le décès de cet homme éminent.

Il est procédé au tirage au sort de la députation chargée de représenter l'Assemblée aux obsèques de M. de Goulard.

L'Assemblée reprend la 3^{me} délibération sur l'électorat municipal.

L'amendement Jules Ferry, accepté par la commission, est adopté.

L'amendement Latrade, concernant les ouvriers agricoles, repoussé par la commission, est aussi rejeté par l'Assemblée.

Un nouvel amendement de M. Jules Ferry est rejeté.

Il en est de même d'un amendement de M. Combat.

Le paragraphe de l'article 5 est adopté.

M. Jules Ferry propose un paragraphe additionnel portant que, dans les villes où la contribution personnelle et mobilière est payée par la caisse municipale, l'inscription sur l'état des imposables équivaudra à l'inscription au rôle de la taxe personnelle.

M. Raudot, président de la commission de décentralisation, objecte que l'amendement serait sans objet, puisqu'il n'y a plus que quatre villes redimées.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis combat également l'amendement Jules Ferry.

M. E. Picard réplique que la commission des Trente a accueilli cet article dans son projet de loi électorale politique.

M. le rapporteur de Chabrol déclare l'amendement impraticable.

L'amendement de M. Jules Ferry est rejeté par 338 voix contre 331.

Un amendement de M. Jozon concernant les citoyens mariés ou veufs avec enfants est également rejeté.

M. Lucien Brun pose une question au cabinet.

Il demande si la suspension de l'Union a pour cause la publication du manifeste de M. le comte de Chambord.

M. de Fourcroy, ministre de l'intérieur, répond qu'il est exact que l'Union est suspendue pour quinze jours.

L'arrêté porte dans ses considérants que l'Union persiste à contester dans leurs caractères les pouvoirs conférés à M. le Maréchal de Mac-Mahon par la loi du 20 novembre.

Je mentirais à la vérité, dit le ministre, si je n'ajoutais pas que l'Union a été suspendue dans une certaine mesure pour le document publié hier.

Je ne me pardonnerais pas de ne pas exprimer notre inviolable respect pour la personnalité auguste qui est en jeu, mais la politique a ses devoirs. La loi du 20 novembre confère pour sept ans le pouvoir à M. de Mac-Mahon. Cette décision est irrévocable.

Elle ne crée pas seulement des droits pour le président; elle lui impose des devoirs à l'égard de la nation à laquelle il a promis le repos et la sécurité, à l'égard de l'Assemblée dont il ne doit pas permettre qu'on invalide la décision.

Ce pouvoir est contesté dans les articles de l'Union et dans le manifeste qu'elle a publié.

Nous sommes au-dessus de tous les partis, et nous n'acceptons aucune atteinte au pouvoir. M. de Mac-Mahon a eu le courage d'accepter une mission; il aura le courage de la remplir. Il s'inspirera toujours de deux choses sacrées : la légalité et la patrie.

M. Lucien Brun dépose une demande d'interpellation sur les causes de la suspension de l'Union.

La discussion en est renvoyée à mardi.

La séance est levée.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le préfet vient d'adresser aux maires une circulaire pour les prier de lui adresser des propositions faisant connaître, à propos des futures élections municipales: 1^o la commission de chaque section; 2^o le chiffre officiel

voix tendrement émue.

La tête abandonnée sur son épaule, elle lui répondit :

— Henriot !... mon ami !... nous qui faisons de si beaux rêves d'avenir !

Gertrude, placée derrière son maître, murmura en lui désignant ce groupe :

— Jésus-Maria ! ne dirait-on pas deux chérubins du bon Dieu ?

Il y eut un silence, après lequel M. Mathias fit entendre ce seul mot interrogatif :

— Enfin ?

— Enfin, reprit la fille de Dominique, il est tombé dans les bras de ses camarades, épuisé, évanoui, mais ayant terminé son rôle ! On vient de le rapporter à la maison. C'est à peine s'il avait repris connaissance lorsque, pensant qu'un peu d'espoir lui serait le meilleur remède, je suis accourue pour savoir si vous n'en auriez pas à nous donner.

— Hélas ! non, dut avouer celui auquel elle s'adressait. Mais prenez patience, et demain peut-être...

Des cris de joie arrivaient tout à coup de la pièce d'entrée l'interrompant.

— Carlotta, mon enfant, le voilà c'est lui ! Beppo, notre Beppo... qui nous est rendu !

En même temps, un homme entre deux âges, mais jeune encore de mine et surtout d'allures, faisait interruption dans la salle. Rien qu'à la souplesse et à la vivacité de sa mimique caractéristique, on reconnaissait le célèbre Arlequin de la Comédie italienne.

Derrière lui se montrait Beppo, aimable garçon d'une vingtaine d'années.

(A suivre)

de la population par section; 3^o le nombre de conseillers à élire par section, et si la réunion proposée a eu lieu précédemment.

M. Laurent, député du Nord, incommodé par les chaleurs excessives qui régnaient à Versailles, est venu passer quelques jours dans sa famille. Il espère retourner à son poste le lundi 6 juillet.

Cette absence de Versailles explique l'abstention de notre député du Nord dans quelques scrutins de cette semaine.

On annonce que M. Deregnaucourt, député du Nord, est malade d'un antrax. Il est soigné par M. le docteur Testelin, son collègue à l'Assemblée.

Le Progrès du Nord dit à ce sujet :

« Le bruit a couru hier à Lille que M. Deregnaucourt était très-dangereusement malade. Nous sommes heureux de pouvoir rassurer les amis de l'honorable député. M. Deregnaucourt souffre depuis quelques jours d'un antrax au cou, mais tout danger a disparu. »

Le Progrès du Nord a reçu de M. le procureur général près la Cour d'appel de Douai le Communiqué suivant :

« Le Progrès du Nord, annonçant dans son numéro du 27 juin que l'Assemblée nationale a résolu de passer à une seconde délibération du projet relatif au rétablissement du titre de premier avocat général dans les Cours d'appel, déclare que le résultat le plus clair de cette innovation sera d'enlever encore notre budget. »

Le Progrès du Nord se trompe. Le projet rétablit le titre et les fonctions de premier avocat général, mais non le traitement qui y était jadis attaché. Il ne s'agit donc pas d'enlever, même d'un centime, le budget du ministère de la justice.

Le jury d'examen de l'enseignement secondaire spécial de l'Académie de Douai examinera les candidats au diplôme d'études :

1^o à Amiens, le mardi 21 juillet;

2^o à Douai, le lundi 27 juillet.

La session d'examen pour le brevet de capacité du même enseignement est fixée au lundi 17 août.

Les candidats devront adresser au secrétaire du jury, à Douai, Hôtel académique, leur acte de naissance, et une demande d'admission à l'examen dans la même forme (papier timbré) que celle qui est exigée pour le baccalauréat.

La consignation des droits sera faite le jour de l'examen avant l'ouverture de la séance.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

L'enfant qui a été victime d'un accident de voiture le 2 juillet (rue de la Vigne) est un enfant de six mois. Les blessures sont 1^o une fracture de l'os molaire et des os propres du nez; 2^o une contusion à la région parotidienne gauche. L'état de l'enfant est plus grave en apparence qu'en réalité et il est très-probable qu'il sera complètement rétabli dans le courant de cette semaine.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur mes sincères salutations.

Docteur F. PAQUET

La capture faite, il y a quelques jours, à Tournai, par les soins et à l'intervention de la police judiciaire de la capitale, acquiert chaque jour une importance plus grande. A la suite de l'arrestation de la femme Marcoux qui a été opérée dans les circonstances que nous avons rapportées dans notre numéro du 1^{er} juillet, les officiers de police MM. Mignem et Van Staye ont encore arrêté plusieurs personnes, notamment à Pecq, à Dottignies et à St-Léger, entre autres, les époux Poulain, chiffonniers, et un nommé Van Overkem.

Ces individus inspiraient dans la localité qu'ils habitaient une frayeur telle que la police locale n'a consenti à accompagner les agents bruxellois qu'après s'être préalablement munis d'armes défensives. Lorsque les populations ont vu ces malfaiteurs aux mains de la police et emmenés, solidement garrottés, elles ont fait une ovation aux représentants de la justice.

Tandis que la police de Tournai continuait ses investigations dans cette ville et dans les localités environnantes, la police de Bruxelles faisait, de son côté, des recherches qui ont amené l'arrestation, à Molenbeck, Saint-Jean, d'un jeune homme, nommé Dupied, français d'origine, commis voyageur, et d'une femme dont nous ignorons encore le nom.

Tous deux habitaient chaussée de Mons.

On s'attend encore à d'autres arrestations.

La femme Marcoux et quelques autres de ses complices arrêtés sur la frontière étaient les entremetteurs d'une vaste association de voleurs qui exploitaient la Belgique et le Nord de la France, et sur les traces de laquelle on est maintenant, grâce à la perspicacité de M. Mignem, le nouveau commissaire de Tournai, et de son collègue M. Van Staye, de Bruxelles, qui a joué avec tant d'adresse le rôle du faux anglais acquéreur des bijoux volés.

La plupart des objets dont M. V. Staye s'était rendu acquéreur pro-

naient d'un vol commis à Béthune, dans la nuit du 17 au 18 juin. Ce vol commis au préjudice d'un bijoutier, qui dénotait chez ses auteurs une audace inouïe, était très-considérable. Il comprend plus de cinquante montres, 300 paires boucles d'oreilles, une très-grande quantité de chaînes de montres en or et en argent, des médaillons, des boutons de manchettes, des parures, etc.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des incidents qui se produiront encore dans cette affaire.

La nouvelle d'un horrible assassinat suivi d'incendie à Annoeulin, s'est répandue hier à Roubaix. Malheureusement ce double forfait est vrai, de point en point et, cette fois, la rumeur publique n'avait rien exagéré.

La nuit dernière, vers une heure, le cri au feu ! retentissait dans les rues du village, et chacun courait vers le lieu dit la Bouyocque où une grande leur annonçait trop bien qu'était l'incendie.

C'était la maison d'un vieux rentier, célibataire justement estimé de tous, le nommé François, dit Mouton, qui brûlait. Cette habitation est située à une extrémité du village un peu à l'écart de ses voisins.

Les premiers arrivés frappèrent vainement à la porte et aux fenêtres pour avertir François du danger qu'il courait, personne ne leur répondit.

Etonnés autant qu'effrayés de ce silence, ils se déterminèrent à enfoncer la porte. Alors un spectacle affreux frappa leurs regards. François gisait sur le carreau, le crâne fracassé à la temple et baignant dans une mer de sang. Le feu pourtant allait bientôt gagner le cadavre et on pensa à le soustraire à ses atteintes. On s'aperçut alors qu'une corde à nœud coulant était serrée autour du cou de la victime, comme si l'assassin devait vouloir s'assurer que sa sanglante besogne était bien achevée.

On eût bientôt raison des flammes et il n'est pas permis de douter que l'incendie avait été allumé par la même main qui avait assassiné la victime, espérant faire croire que Mouton avait été tué par le feu.

Une permission du ciel avait fait avorter ce calcul infernal.

François, quoique âgé de 68 ans, était encore parfaitement capable de se défendre, or, il était en chemise, ce qui dénote qu'il a été frappé pendant son sommeil et jeté ensuite à l'endroit où on l'a trouvé. De plus, il passait pour posséder toujours, chez lui, quelques économies. Il est probable que le vol a précédé l'incendie.

Quoi qu'il en soit, la justice qui s'est transportée aujourd'hui même sur les lieux des deux crimes, a ordonné une enquête sérieuse.

On peut donc espérer qu'avant peu le coupable sera arrêté et puni comme il le mérite.

Etat Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 3 JUILLET. —

Léonie Ducoulombier, rue de la Croix. —

Angèle Ducoulombier, rue de la Croix. —

Joseph Rose, rue de l'Hommelot. —

Sophie Delcroix, à l'Époule. —

Alexandre Liagre, rue Ste-Thérèse. —

Jeanne Lemaire, rue de Lilla. —

Hector Benoit, rue Saint-Maurice.

du 4. —

Joséphine Lehmann, rue de Soubise. —

Georges Casteln, rue de la Perche. —

Louis Tassart, rue du bas de l'enfer. —

Balthaz Rivéret, rue Targot. —

Irène Roumieux, rue du Trichon. —

Alfred Laporte, rue de la Limite. —

Emile Lerouge, Grande-rue. —

Pierre Vercoillie, rue de la Limite.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 JUILLET. —

Clementine Ghyselinck, 2 mois, rue du Bois.

Louis Wastezzik, 35 ans, employé de commerce, à l'Époule. —

Charles Bouchy, 5 mois, rue St-Jean. —

Jacques Couvignat, 65 ans, menuisier, rue des Filatiers. —

Silvie Morzean, 32 ans, ménagère, rue de Lannoy. —

Danielle Quebecqers, 82 ans, journalier, rue St-Jean. —